

**CONSEIL COMMUNAL**  
**CHESEaux**  
**PREAVIS No 71/2016**

|  |
|--|
| <b>DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2015</b> |
|--|

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des comptes 2015 laisse apparaître un dépassement budgétaire supérieur à Fr. 30'000.--, qui nécessite d'être présenté comme suit :

**512. – Enseignement primaire - Bâtiments scolaires**

**512.3141 – Entretien bâtiments pour Fr. 38'380.60**

Ce dépassement est dû principalement à certaines interventions non budgétisées :

- Changement du revêtement epoxy dans les vestiaires, contrôle et révision des lames de façade et des poignées de fenêtre, au collège du Marais-du-Billet pour un montant global de Fr. 24'871.30.
- Modification de la sonorisation de la salle de gymnastique du Marais-du-Billet et acquisition d'un écran sur cadre pour Fr. 7'279.20.
- Suppression de graffitis et remise en état de dégradations au collège de La Plantaz pour un montant de Fr. 6'928.70. Cependant, cette charge supplémentaire est partiellement compensée par des indemnités d'assurance reçues.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire au budget 2015, pour un montant de **Fr. 38'380.60.**

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEaux**

- vu le préavis municipal N° 71/2016 du 25 avril 2016.
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2015 pour un montant de **Fr. 38'360.60.**

**DECHARGE**

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 25 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

(L.S.)

L. SAVARY

Le secrétaire :

P. KURZEN